

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

DELIBERATION N°CP2023- 04/5/27 DOSSIER N°5645	PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION L'ESCURO-CPIE DES PAYS CREUSOIS - CONVENTION D'APPLICATION 2023
--	--

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION
L'ESCURO-CPIE DES PAYS CREUSOIS - CONVENTION D'APPLICATION
2023**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la convention cadre pour la période 2021-2023 signée le 26 janvier 2021 entre le Conseil départemental de la Creuse et l'association l'Escuro - CPIE des Pays Creusois (délibération du Conseil Départemental N°*

CD2020-12/3/21 du 18 décembre 2020),
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-04/5/27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le projet annexé de convention d'application 2023 à intervenir entre le Département et l'association l'ESCURO – CPIE des Pays Creusois qui prévoit une subvention départementale maximale de 21 000 € pour 2023 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- d'autoriser le versement de la subvention correspondante.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental au chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 78 (sous-compte CPIE).

M. Thierry GAILLARD, Elu membre de l'association l'ESCURO-CPIE DES PAYS CREUSOIS, ne prend pas part au vote

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET